

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°38

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 21

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Benoit François, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel ayant donné procuration à Lionel Cayet, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025 - 2029

Monsieur le Vice-Président informe les délégués communautaires que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois bénéficie d'un partenariat actif avec la Caisse d'Allocation Familiales du Pas-de-Calais depuis de nombreuses années.

Ce partenariat se formalise par une « Convention Territoriale Globale », démarche de projet social pour un territoire.

La CTG conditionne l'octroi des financements annuels (« Prestations de Services », bonus territoire,...) de la CAF pour le fonctionnement des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants de l'intercommunalité, pour le Relai Petite Enfance, pour les Accueils de Loisir Sans Hébergement, les séjours et colonies jeunesse.

Pour une plus grande portée sociale sur le territoire, la CTG intègre également dans son plan d'action les thématiques de la parentalité et de l'animation de la vie sociale, du logement, de la mobilité, de la santé, de l'inclusion numérique.

Un des enjeux majeurs est de coordonner les acteurs du territoire par un maillage partenarial solide.

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) se propose d'intégrer ce conventionnement et de participer aux financements et au suivi des actions.

La première CTG signée en 2022 par les trois entités (CCCA + CAF + MSA) est arrivée à échéance en fin d'année 2024.

Pour maintenir, notamment, les services Petite-enfance et Enfance-Jeunesse et pour poursuivre le développement de l'offre de services, Monsieur le Vice-Président propose de renouveler la CTG pour une durée de 5 ans, soit de 2025 à 2029.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 26 février 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- mener les démarches pour établir, faire vivre et suivre cette CTG
- signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029
- signer tout document inhérent à cette CTG



Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11/03/2025 et publication ou notification du 11/03/2025

